

Compte rendu du CTE du 6 Octobre 2022



Étaient présents :

Pour la direction : S Le MOING, S ROUVERON, , D Lefranc, E Lafont,
Pour l'Alliance du Trèfle : P MARCEL et A.L GASSER.

1) Actualites :

Le PDG indique que les sollicitations des donneurs d'ordre restent très soutenues notamment sur les aides de soutien au pouvoir d'achat.

Les travaux en cours au Parlement peuvent impacter le plan de charge au-delà de ce qui est déjà connu :

- Poursuite des mesures sur le chèque énergie (fioul) et doublement prévisible du nombre de bénéficiaires concernant le chèque énergie (12 millions au lieu de 6 millions)
- Aide au carburant reste d'actualité au moins jusqu'au 1^{er} trimestre 2023,
- Le bouclier tarifaire sera prolongé en 2023,

Sur le domaine de l'emploi, nous sommes dans les volumes « habituels »,

Sur la PAC, le calendrier est respecté, notamment au regard du taux élevé des 2 premiers versements de l'avance aux agriculteurs mi-octobre.

Un point plus détaillé sera fait au prochain CTE le 10 novembre où les mesures issues des discussions seront connues.

L'organisation de l'établissement s'adapte à des évolutions de gestion.

Concernant la pêche, la gestion est confiée à FAM, mais l'ASP reste dans le dispositif avec un rôle de vérification du fonctionnement comptable, similaire à la certification pour le FEAGA et le FEADER.

Les 3 agents en charge du FEAMP au SCEI restent à l'ASP, sur site Maupas, ne changent pas de fonction mais seront affectés à la MCFA.

Concernant le transfert de compétence du FEADER aux Régions, le protocole retenu est de transférer la masse salariale correspondante et de garder nos collègues à l'ASP.

Concernant les élections professionnelles 2022, le PDG indique que les listes transmises au MASA semble avoir été enregistrées sans oubli de catégorie d'agents mais qu'il reste à vérifier les données individuelles.

- *L'Alliance du trèfle indique que les propos de X Maire (MASA) au cours de la réunion du 4 octobre n'étaient pas très rassurants, de nombreux dysfonctionnement ont été soulevés. Nous avons indiqué que certains agents ne pouvaient pas être inscrits sur les listes de candidature s'ils étaient déjà inscrit sur une autre liste.*

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1
tél. 06 60 29 24 36
mél. efa-cgc@asp-public.fr

Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements
CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex
tél. 06 34 23 84 44
mél. cftc-mae@asp-public.fr

Compte rendu du CTE du 6 Octobre 2022



2) Projet de décision portant création d'une formation spécialisée en Nouvelle Aquitaine

Le futur schéma des instances de dialogue social voit disparaître le CHSCT. Il sera remplacé par une formation spécialisée dont les contours restent à définir précisément.

La Dr Nouvelle AQUITAINE compte plus de 200 agents ce qui impose réglementairement de créer une telle formation adossée au futur CSA (ex-CTE).

C'est aussi le cas bien sûr de l'ASP et pour le siège (Maupas + Montreuil)

Il y a eu débat sur les périmètres respectifs des structures nationales et locales. Crainte que les décisions ne soient pas cohérentes et que les informations ne remontent pas.

Un GT va être mis en place pour cadrer ce fonctionnement.

- *L'Alliance du trèfle souligne que la disparition du CHSCT Arborial ne doit pas conduire à une perte de possibilité d'intervenir pour les représentants du personnel de tous les établissements sur site. Il faudra aussi veiller à ce que l'ASP prenne toute sa place dans les échanges inter-établissement notamment dans la perspective du déménagement à Maisons-Alfort.*

Vote contre CGT (par opposition à la loi de transformation de la FP)

Avis réputé rendu

3) Décisions modificatrices RIFSEEP et PFR

Calendrier des paies revu du fait de la paie à façon par la DGFIP.

Cas des nouveaux entrants, il n'est plus possible de leur donner une prime variable déterminée par sa direction, mais par sa DRH avec un taux automatique de 30% sauf ceux qui entrent en décembre taux 0 car ne sont pas dans le fichier transmis le 14/11.

Pour les fonctionnaires stagiaires titularisés à partir du 01/09 (difficulté avoir l'arrêté de titularisation), un taux de 50% a été fixé (plus élevé) car il a été en activité plusieurs mois dans l'établissement.

Il faut que l'Agent comptable ait toutes les pièces assez tôt pour mise en paiement en novembre.

Idée de rapprocher le versement du CIA de l'entretien professionnel auquel il se rattache (donc en juin/juillet).

Il y a un sujet de risque d'année blanche pour les agents qui font une mobilité. Il faut une meilleure coordination entre les ministères et structures (mais avant un agent pouvait toucher 2 fois le CIA).

RIFSEEP fonctionnaire 5 votes contre (CGT/FSU), 5 pour (Alliance Trèfle et CFDT)

=> avis réputé rendu.

PFR statut unifié : 5 votes contre (CGT/FSU), 5 pour (Alliance Trèfle et CFDT)

=> avis réputé rendu.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1 tél. 06 60 29 24 36 mél. efa-cgc@asp-public.fr	Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex tél. 06 34 23 84 44 mél. cftc-mae@asp-public.fr
--	--

Compte rendu du CTE du 6 Octobre 2022



4) Prime exceptionnelle :

Le principe que nous avons défendu est retenu : une même base de calcul pour tous : 500€ quel que soit le statut.

La prime sera versée selon les modalités réglementaires du RIFSEEP (sur le CIA) et de la PFR (sur la part R) en respectant les quotités de travail et les plafonds qui ne peuvent être dépassés.

Ce qui est proposé pour les contractuels sera similaire et proratisé uniquement sur durée d'activité et quotité de travail.

La problématique était pour les contractuels qui n'avaient pas de clause dans leur contrat permettant de verser une prime.

Une délibération a été présentée au dernier pour autoriser la passation d'avenants sur les contrats incluant le principe de versement d'indemnité. Ces avenants seront proposés à la signature des collègues contractuels.

La CGT revient sur leur volonté initiale de diminuer le montant en fonction du cadre d'emploi.

Pour les agents qui sont déjà au plafond réglementaire de leur prime CIA ou R. réponse : pas de solution réglementaire, ils ne toucheront pas plus. DRH rappelle que le maintien de la GRN2 est très dérogoire.

-EFA-CGC se réjouit que nos demandes répétées en GT et bilatérales aient été entendues.

Vote : abstention FSU et CGT 5.

Pour Alliance du trèfle et CFDT

=> avis réputé rendu.

Gros chantier devant nous sur le régime indemnitaire

5) Protection sociale complémentaire

L'ASP souhaite rester dans le marché du MASA. Le MASA souhaite se donner le temps pour faire les bons choix.

FSU regrette que la prolongation qui a été faite l'ait été sans consultation des OS et qu'on perde un an pour la mise en place de la mutuelle obligatoire.

La CFDT a demandé un GT au MASA.

- *EFA-CG avait soulevé le sujet avec la SG du MASA en bilatérale qui avait répondu que la préparation des élections était trop gourmande en temps pour avancer sur ce sujet en 2022*
- *EFA-CG soulève la situation des CDD qui risquent de jongler d'une mutuelle obligatoire à une autre entre deux contrats.*

Réponse DRH il va falloir le prendre en compte.

6 Revalorisation des Tickets Restaurants

Il y a des problématiques en termes de précomptes pour les CDD, pour les retenues sur les salaires avec des risques d'émission d'ordre de reversement.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1 tél. 06 60 29 24 36 mél. efa-cgc@asp-public.fr	Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex tél. 06 34 23 84 44 mél. cftc-mae@asp-public.fr
--	--

Compte rendu du CTE du 6 Octobre 2022



Risque important en termes de paie sur la part salariale et patronale. Il faut anticiper les conséquences suffisamment en amont.

L'augmentation se fera en janvier (point prévu pour CTE de novembre).

Prochain CTE 10/11 en présentiel normalement à Limoges.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1
tél. 06 60 29 24 36
mél. efa-cgc@asp-public.fr

Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements
CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex
tél. 06 34 23 84 44
mél. cftc-mae@asp-public.fr